

Demande de bourse municipale étudiante dématérialisée - jusqu'au 15 octobre 2021

Depuis 2010, la Ville de Troyes met en place à chaque rentrée universitaire une bourse municipale de 520 EUR (versement unique) pour soutenir les étudiants. En 2020, 180 étudiants troyens en ont bénéficié.

Le dépôt des demandes, entièrement dématérialisé, s'effectue sur le portail demande-bourse.troyes.fr, du 1er août au 15 octobre 2021.

Renseignements auprès du Point Information Jeunesse :

o par e-mail : pij@ville-troyes.fr

o ou par téléphone : 03 25 42 34 88

Votre contact

Service relations presse

Ville de Troyes

06 82 41 69 50

relations.presse@troyes-cm.fr